

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la pyréthrine RVD2023-06 et butoxide de pypéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/02/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

# DRIONE<sup>®</sup> INSECTICIDE EN POUDRE

## COMMERCIAL

### INSECTICIDE EN POUDRE POUR UN USAGE À L'INTÉRIEUR ET UN USAGE RESTREINT À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES STRUCTURES ÉNUMÉRÉES

Pour la suppression des fourmis, blattes, punaises des lits,  
lépismes argentés, puces, araignées, grillons et guêpes

PRINCIPES ACTIFS:

Pyréthrines.....	1 %
Butoxyde de pipéronyle technique.....	9,7 %
Gel de silice amorphe .....	40 %

N° D'HOMOLOGATION 15255 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 400 g à 54,20 kg

2022 Environmental Science CA Inc.  
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,  
Kitchener, Ontario,  
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-800-331-2867  
<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-424-9300 (24 heures par jour)

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes. Contient un distillat du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau et éviter d'inhaler la poudre.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Lorsqu'utilisé une poudreuse mécanique, porter un appareil de protection respiratoire avec cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides pendant le mélange, le chargement et l'application. Pour tous les autres types d'équipement d'épandage de poudre, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pendant le mélange, le chargement et l'application.

S'il est nécessaire d'entrer dans des sites intérieurs traités avant leur aération, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un capuchon résistant long, des chaussures résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. Porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

Se référer au livret pour la liste complète des précautions.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit loin de la nourriture de consommation humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION**

1. Bien vider le contenant dans le système de distribution.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

# DRIONE® INSECTICIDE EN POUDRE

## COMMERCIAL

### INSECTICIDE EN POUDRE POUR UN USAGE À L'INTÉRIEUR ET UN USAGE RESTREINT À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES STRUCTURES ÉNUMÉRÉES

Pour la suppression des fourmis, blattes, punaises des lits, lépismes argentés, puces, araignées, grillons et guêpes

**PRINCIPES ACTIFS:**

Pyréthrinés.....1 %  
Butoxyde de pipéronyle technique.....9,7 %  
Gel de silice amorphe .....40 %

N° D'HOMOLOGATION 15255 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 400 g à 54,20 kg

2022 Environmental Science CA Inc.  
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,  
Kitchener, Ontario,  
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-800-331-2867  
<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-424-9300 (24 heures par jour)

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes. Contient un distillat du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau et éviter d'inhaler la poudre.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Lorsqu'utilisé une poudreuse mécanique, porter un appareil de protection respiratoire avec cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides pendant le mélange, le chargement et l'application. Pour tous les autres types d'équipement d'épandage de poudre, porter un respirateur à masque

filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pendant le mélange, le chargement et l'application.

S'il est nécessaire d'entrer dans des sites intérieurs traités avant leur aération, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. Porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

## **MODE D'EMPLOI**

Ce produit est une poudre finement moulue qui allie la puissance de contrôle et d'élimination des pyréthrinés et du butoxyde de pipéronyle à la puissance de déshydratation et d'attrition thermique de l'hydrogel.

Il est relativement inodore et ne tache pas et peut être utilisé, conformément au mode d'emploi, dans les résidences, les institutions, les restaurants, les magasins, les hôtels/motels, les écoles, les hôpitaux, les bureaux, les usines (transformation alimentaire et de boissons), les entrepôts, les pâtisseries, les supermarchés, les théâtres, les remorques de camions et les wagons de chemin de fer. Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, il élimine efficacement les insectes tels que fourmis, blattes, lépismes argentés, punaises des lits, puces, araignées, grillons et guêpes. NE PAS effectuer de nouveau traitement avant au moins 7 jours. NE PAS faire plus de 23 traitements par année.

## **LIMITATIONS DE L'UTILISATION**

- NE PAS appliquer en présence des personnes ou des animaux de compagnie. NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux domestiques de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- NE PAS appliquer le produit quand l'usine de transformation de denrées destinées à la consommation humaine ou animale est en activité.
- NE PAS appliquer le produit sur des surfaces de contact alimentaire (consommation humaine ou animale). Recouvrir ou retirer les denrées destinées à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les équipements, surfaces et ustensiles utilisés pour la transformation de ces denrées, ou les laver soigneusement après le traitement. Toute denrée destinée à la consommation humaine ou animale accidentellement contaminé par ce produit doit être rejeté.
- NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans protection adéquate des voies respiratoires et des yeux.
- NE PAS laisser la poudre se déposer sur des surfaces non ciblées ou les introduire dans l'air.

- Ce produit est uniquement destiné à être utilisé sur les surfaces extérieures des structures répertoriées. NE PAS traiter le sol, le gazon ou d'autres plantes adjacentes à la structure. NE PAS traiter les patios, les porches, les terrasses, les belvédères ou les structures de jeux.

## COMMENT APPLIQUER

**Traitement généralisé à l'intérieur** : Traitement généralisé à l'intérieur consiste à appliquer un produit sur de vastes surfaces à l'intérieur d'une structure. Par exemple : murs, planchers, plafonds, parois intérieures des fondations, vides sanitaires.

**Traitement de périmètre à l'intérieur** : Application d'un produit à l'intérieur en bande étroite d'une largeur inférieure à 0,3 m le long du périmètre d'une pièce, sur les plinthes et les jonctions murs-plancher ou murs-plafond, et autour des cadrages des portes et des fenêtres.

**Traitement des fissures et des crevasses** : Application directe d'un produit dans les petites ouvertures qui s'observent à la surface d'une structure. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures.

**Traitement localisé** : Application localisée d'un produit sur une superficie qui n'est pas plus grand que 0,2 m<sup>2</sup>. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

**Traitement des cavités** : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure, comme les parois creuses et les plafonds suspendus.

**Traitement de mobilier** : Traitement de mobilier est limité aux matelas et sommiers, cadres de lit, encadrements. Un traitement généralisé couvre une grande portion ou toute la surface des articles indiqués. Traitement localisé est une application sur une surface inférieure à 10 % de la totalité de l'article traité. Un traitement des fissures et des crevasses est une application aux points de jonction d'un article. Traitement du capitonnage et/ou des coutures est une application à la jonction de deux ou de plusieurs pièces de tissu cousues ensemble ainsi que sur les garnitures décoratives (p.ex. les boutons). Traitement dans les vides : Pour les espaces vides inaccessibles des articles. Par exemple, à l'intérieur d'une housse anti-poussière, sous les meubles ou dans les pattes creuses de mobilier.

## APPLICATIONS DANS LES ZONES ALIMENTAIRES ET LES ÉTABLISSEMENTS DE MANIPULATION D'ALIMENTS:

**Usines de transformation alimentaire et entrepôts, pâtisseries, usines de boissons, restaurants, supermarchés, hôtels, motels, hôpitaux et écoles – Limité au traitement des fissures et crevasses:** à l'aide d'une saupoudreuse souple ou tout autre équipement approprié, appliquer une petite quantité de produit directement dans les fissures et crevasses telles que les joints d'expansion entre les différents éléments d'une construction, entre la base d'un équipement et le plancher, sur les murs, dans le châssis d'un moteur, les boîtiers de raccordement ou les boîtiers d'interrupteurs, dans les conduites ou les pattes d'équipement creux où se cachent blattes, fourmis, lépismes argentés, araignées et grillons. NE PAS laisser les poussières se déposer sur les surfaces non ciblées ou et de faire en sorte que le produit ne se retrouve pas dans l'air ambiant. Éviter de contaminer les aliments et les surfaces de transformation des aliments. Couvrir ou enlever tous les aliments. Couvrir toutes les surfaces, équipement et ustensiles de traitement alimentaire ou bien les laver après le traitement.

MIS À PART LE TRAITEMENT DES FISSURES ET CREVASSES, IL EST INTERDIT D'APPLIQUER CE PRODUIT DANS DES ZONES ALIMENTAIRES ET DANS LES ÉTABLISSEMENT DE MANIPULATION D'ALIMENTS.

#### **ZONES NON ALIMENTAIRES:**

**Résidences, institutions, hôpitaux, immeubles à bureaux, hôtels, motels, salles de cinéma et de théâtre, écoles, remorques de camions et wagons de chemins de fer:**

Pour éliminer les fourmis, blattes, punaises des lits, lépismes argentés, puces, araignées et grillons dans les zones non alimentaires, y compris les zones réservées aux animaux, distribuer Drione à raison de 60 grammes aux 10 mètres carrés de surface. Appliquer en une pellicule continue visible sous et derrière les cuisinières, les réfrigérateurs et les appareils électroménagers. Pulvériser sur, autour et derrière les moulures, les tablettes, les plinthes, les orifices de tuyaux, les fissures, les crevasses et les autres endroits où se trouvent et pourraient se cacher ces insectes. Dans le cas des infestations graves, appliquer Drione sous et derrière les armoires et sur les murs, dans les vides sanitaires et dans les greniers, à raison de 500 grammes aux 100 mètres carrés de surface.

**Punaises des lits:** Démonter le lit. Saupoudrer dans les joints et les coulisses du cadre de lit. S'assurer de bien saupoudrer l'intérieur des structures et des tubes creux. Le matelas doit être saupoudré, en particulier les capitons, les plis et les bordures. Traiter également les moulures des cadres ainsi que toutes les fissures et crevasses de la chambre.

#### **LES INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES AUX NIDS DE GUÊPES DANS LES CAVITÉS DES MURS**

**Pour supprimer les nids de guêpes dans les cavités des murs,** il est généralement recommandé de traiter les nids de guêpes en soirée, lorsque les insectes sont moins actifs et doivent retourner au nid. Appliquer l'INSECTICIDE EN POUDRE DRIONE à raison de 0,25 à 0,5 gramme par nid de taille moyenne. Les traitements des cavités peuvent être faites à travers de la surface intérieure ou extérieure du mur. Pour assurer la suppression appropriée des guêpes dans les nids de plus grande taille, appliquer

l'INSECTICIDE EN POUDRE DRIONE à raison de 1,0 à 2,0 g par nid. Saupoudrer le nid et l'entrée ainsi que les zones avoisinantes où les insectes se posent. On peut déterminer l'emplacement des nids dans les murs vides en posant l'oreille contre le mur. Percer un trou dans la zone du nid, souffler de la poudre à l'intérieur et sceller le trou. Pour des résultats optimums, vérifier prudemment les nids un ou deux jours après le traitement, pour s'assurer d'avoir éliminé toutes les guêpes, puis enlever et détruire le nid pour prévenir l'éclosion de nouveaux œufs de guêpes. S'il n'est pas possible d'enlever le nid, le traiter de nouveau après 7 jours, au besoin. Lors du traitement des nids situés en hauteur, prendre les précautions requises pour que le produit ou le nid ne tombe pas sur les personnes en dessous.

### **USAGE RESTREINT À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES STRUCTURES**

**TRAITEMENTS : Limité au traitements localisés et traitements des fissures et crevasses seulement.** Pour supprimer les fourmis, les blattes, les lépismes argentés, les puces, les araignées et les grillons : Appliquer des traitements localisés à un taux de 60 grammes par 10 mètres carré ou des traitements des fissures et crevasses aux surfaces externes des structures énumérées comme autour des fenêtres et des portes et les autres points d'entrées, sous les gouttières et dans les garages, les vides sanitaires, les boîtiers de raccordement ou les boîtiers d'interrupteurs, dans les conduites et les poubelles.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit loin de la nourriture de consommation humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION:**

1. Bien vider le contenant dans le système de distribution.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.